

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 03200**

---

(54) Dispositif de fixation d'un panneau de cloison sur une ossature et panneau de cloison comportant ce dispositif.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 B 1/40, 2/72.

(22) Date de dépôt..... 18 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 33 du 20-8-1982.

---

(71) Déposant : POLLET Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Roger Pollet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Nony, conseil en brevets d'invention,  
29, rue Cambacérès, 75008 Paris.

2500032

La présente invention est relative à un dispositif pour fixer sur un élément d'ossature, tel qu'un montant ou une traverse, un panneau de cloison, et plus particulièrement un panneau de cloison en un matériau friable tel que du plâtre cartonné.

5 De tels panneaux sont de plus en plus utilisés pour réaliser des cloisons du fait de leur faible pouvoir calorifique et constituent une solution intéressante pour le respect des exigences en matière de règlements de sécurité vis à vis de l'incendie.

Pour le montage de tels panneaux sur une ossature il est  
10 nécessaire d'y solidariser un dispositif de fixation destiné à coopérer avec l'ossature.

La présente invention se propose de fournir un dispositif de fixation de tels panneaux, qui permette malgré la faible résistance à l'arrachement des matériaux constitutifs de ces panneaux,  
15 d'assurer un montage résistant et fiable sur une ossature, tout en étant d'un prix de revient économique et d'un montage facile sur le lieu d'utilisation.

La présente invention a pour objet un dispositif de fixation caractérisé par le fait qu'il comprend une plaque de base  
20 en matériau rigide, notamment en métal tel que de l'acier, de forme allongée, de préférence rectangulaire, comportant sensiblement au centre d'une de ces faces un moyen d'accrochage sur un élément d'ossature, ladite plaque étant percée d'au moins deux rangées de lumières, de préférence de forme allongée, par exemple de forme  
25 rectangulaire, et au moins deux ensembles d'organes d'ancrage susceptibles de traverser lesdites lumières, certains au moins desdits organes d'ancrage venant en butée contre les extrémités des lumières proches des extrémités de ladite plaque.

Dans un mode de réalisation avantageux de l'invention les  
30 organes d'ancrage sont solidaires respectivement de deux plaquettes en matériau rigide, notamment en métal tel que l'acier, s'appliquant sur la face supérieure de la plaque de base.

Dans un mode de réalisation préféré les organes d'ancrage sont des pattes faisant saillie de la face inférieure desdites  
35 plaquettes, en étant de préférence réalisées par découpage dans ces plaquettes. Les pattes d'ancrage peuvent être disposées à angle droit par rapport à la surface des plaquettes ou être repliées à partir de celles-ci selon un angle supérieur à 90°.

Dans un mode particulier de réalisation chaque plaquette  
40 comprend deux rangées espacées, de préférence parallèles, de

pattes d'ancrage, les lumières de la plaque de base étant de longueur suffisante pour recevoir chacune une patte d'ancrage de chaque rangée.

Le moyen d'accrochage sur le montant ou la traverse  
5 d'ossature peut être avantageusement une languette obtenue par découpage de la plaque de base puis dépliage.

On comprend que lorsque le dispositif de fixation selon l'invention est monté sur un panneau de cloison, cette opération s'effectuant en plantant, de préférence à la presse ou au marteau,  
10 les organes d'ancrage dans le panneau à travers les lumières de la plaque, puis que l'ensemble est monté grâce au moyen d'accrochage sur un élément d'ossature il se produit une traction de la plaque de base vers l'élément d'ossature et les organes d'ancrage viennent en butée contre les extrémités des lumières de la plaque de base,  
15 les plaquettes étant ainsi tirées l'une vers l'autre augmentant la valeur d'ancrage. On constate de façon surprenante que même dans un matériau particulièrement friable tel que du plâtre cartonné on obtient une liaison résistant particulièrement bien à l'arrachage par traction. Pour assurer cette résistance on peut également  
20 prévoir un retour dirigé vers le haut au niveau des extrémités de la plaque de base venant en appui contre le bord d'extrémité de chacune des plaquettes.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description d'un mode particulier  
25 de réalisation donné à titre d'exemple en aucune manière limitatif en se référant au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 illustre en perspective éclatée les composants du dispositif de fixation selon l'invention,

la figure 2 illustre le montage du dispositif de fixation  
30 sur un panneau de cloison,

la figure 3 représente un panneau de cloison équipé du dispositif de fixation selon l'invention monté sur un élément d'ossature,

la figure 4 illustre une variante de réalisation de  
35 l'extrémité de la plaque de base du dispositif de fixation,

la figure 5 illustre une variante de réalisation de pattes d'ancrage.

En se référant au dessin on voit que le dispositif selon l'invention comprend une plaque de base 1 de forme rectangulaire  
40 réalisée par exemple en acier d'une épaisseur comprise entre 6 et

10 dixièmes de millimètre, ladite plaque 1 comportant au voisinage de son centre une languette 2 obtenue par découpage puis dépliage, cette languette servant de moyen d'accrochage sur un élément d'ossature tel qu'un montant ou une traverse, illustré en 3 sur la  
5 figure 3.

La forme de la languette 2 peut être quelconque et être adaptée en fonction de l'élément d'ossature sur lequel doit s'effectuer l'accrochage et la manière dont doit s'effectuer cet accrochage.

10 La plaque de base 1 comprend dans l'exemple représenté deux rangées de lumières allongées de forme rectangulaire 4.

Les lumières 4 sont définies chacune par une bordure arrière 5 au voisinage de chacune des extrémités opposées 6 de la plaque de base.

15 Le dispositif selon l'invention comporte en outre deux plaquettes 7, par exemple de forme carrée, réalisées notamment également en acier d'une épaisseur de 6 à 10 dixièmes de millimètres, chacune des plaquettes 7 comportant dans l'exemple représenté deux rangées de pattes d'ancrage 8, chacune des pattes d'ancrage  
20 étant obtenue par découpage de la plaquette.

Comme on le voit sur la figure 1 le bord d'extrémité 9 de chaque patte d'ancrage présente une forme arrondie définissant ainsi le long de ses bords longitudinaux des parties pointues 10.

L'écartement entre les pattes d'ancrage 8 des deux rangées  
25 de chaque plaquette correspond à la longueur des lumières 4 réalisées dans la plaque de base de façon qu'une patte d'ancrage de chaque rangée puisse être introduite dans une même lumière comme on le voit le mieux sur la figure 2.

Les pattes d'ancrage 4 présentent de préférence une  
30 largeur égale ou seulement très légèrement inférieure à la largeur des lumières 4. Ces pattes d'ancrage peuvent être orientées à angle droit par rapport aux plaquettes comme on le voit dans la figure 1 ou faire avec celles-ci comme on le voit dans la figure 5 un angle  $\alpha$  supérieur à  $90^\circ$ .

35 Dans une variante de réalisation représentée à la figure 4 il est prévu sur la plaque de base 1 à chaque extrémité 6 un retour dirigé vers le haut 11.

La mise en place du dispositif de fixation selon l'invention sur un panneau de cloison, illustré dans les figures 2 et  
40 3 en 12, par exemple en plâtre cartonné ou autre matériau tel que

des agglomérés de bois, s'effectue de la manière suivante :

Après avoir introduit les pattes d'ancrage des plaquettes 7 dans les lumières 4 de la plaque de base 1 on enfonce les pattes dans le panneau 12 à la presse ou au marteau, les plaquettes 7 venant s'appliquer sur la plaque de base 1 comme on le voit dans la figure 3.

Le panneau de cloison est ainsi équipé du dispositif de fixation pour être monté sur un élément d'ossature et on peut alors le mettre en place très facilement grâce à la languette d'accrochage 2 qui vient se cliper sur l'élément d'ossature 3.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut lui apporter de nombreuses variantes et modifications sans pour autant sortir ni de son cadre ni de son esprit.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de fixation d'un panneau de cloison sur une ossature caractérisé par le fait qu'il comprend une plaque de base (1) en matériau rigide, notamment en métal tel que de l'acier, de forme allongée, de préférence rectangulaire, comportant sensiblement au centre d'une de ses faces un moyen d'accrochage (2) sur un élément d'ossature, ladite plaque étant percée d'au moins deux rangées de lumières (4), de préférence de forme allongée, par exemple de forme rectangulaire, et au moins deux ensembles d'organes d'ancrage (8) susceptibles de traverser lesdites lumières, certains au moins desdits organes d'ancrage venant en butée contre les extrémités des lumières proches des extrémités (6) de ladite plaque (1).

2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que lesdits organes d'ancrage (4) sont solidaires respectivement de deux plaquettes (7) en matériau rigide, notamment en métal tel que l'acier, s'appliquant sur la face supérieure de la plaque de base (1).

3. Dispositif selon la revendication 2 caractérisé par le fait que les organes d'ancrage sont des pattes (4) faisant saillie de la face inférieure desdites plaquettes (7).

4. Dispositif selon la revendication 3 caractérisé par le fait que les pattes sont réalisées par découpage dans lesdites plaquettes.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 4 caractérisé par le fait que chaque plaquette comprend deux rangées espacées, de préférence parallèles, de pattes d'ancrage, les lumières de la plaque de base étant de longueur suffisante pour recevoir chacune une patte d'ancrage de chaque rangée.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que le moyen d'accrochage sur l'ossature est une languette (2) obtenue par découpage de la plaque de base puis dépliage, ladite languette s'accrochant sur un montant ou une traverse d'ossature.

7. Panneau de cloison caractérisé par le fait qu'il comprend au moins un dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes.

8. Panneau de cloison selon la revendication 7, caractérisé par le fait que le ou chacun des dispositifs est mis en place à la presse.

2500032

9. Panneau de cloison selon la revendication 7 caracté-  
risé par le fait que le ou lesdits dispositifs sont mis en place au  
marteau.

10. Panneau de cloison selon l'une quelconque des reven-  
5 dications 7 à 9 caractérisé par le fait qu'il est réalisé en un  
matériau friable, tel que du plâtre cartonné.

1/1

Fig:1

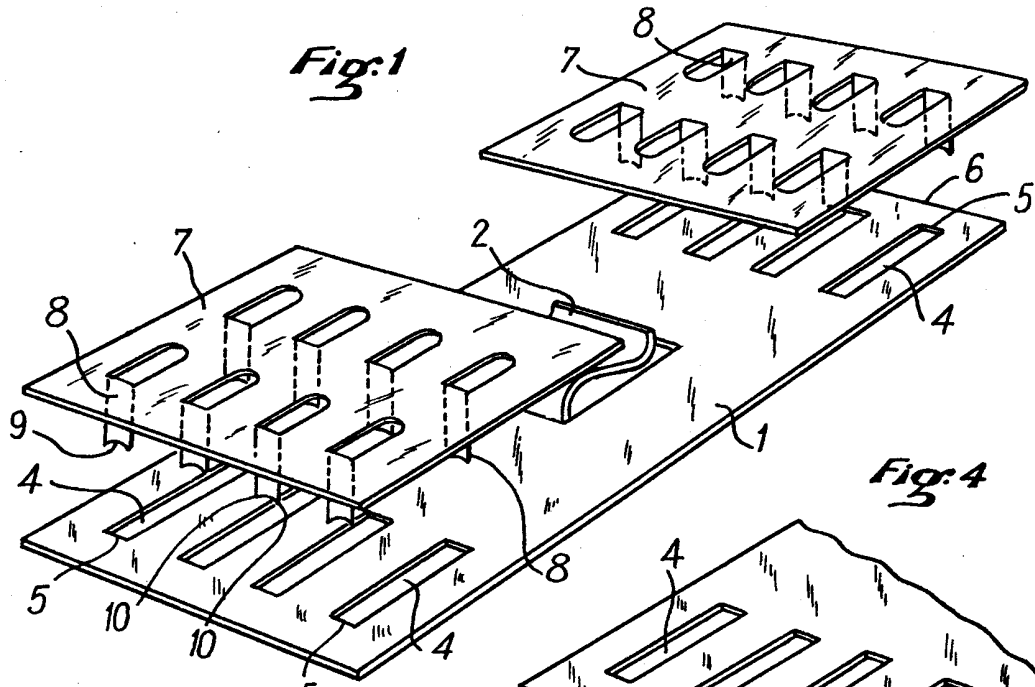


Fig:4

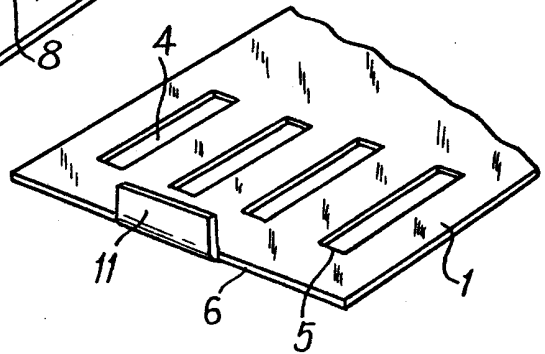


Fig:5



Fig:2

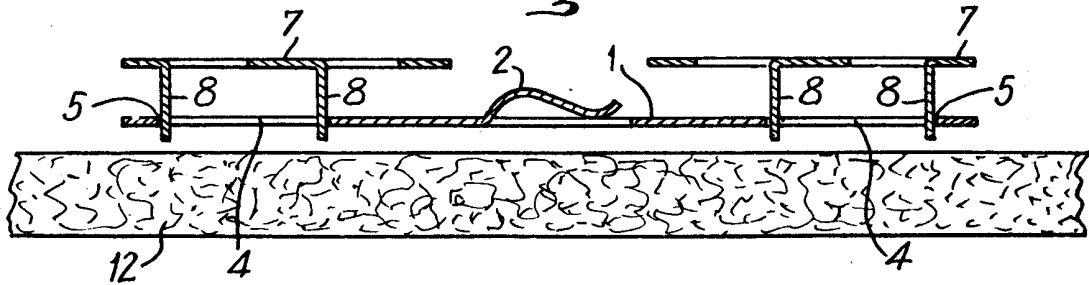


Fig:3

